

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

OBJET : marché festif des producteurs

Le Maire de la Ville d'ARBOIS,

Vu le Code Général des Collectivités Locales

Vu le Code la Route,

CONSIDERANT que pour permettre le bon déroulement du marché bio des producteurs il est nécessaire de réglementer provisoirement le stationnement.

ARRETE

Article 1er: Le stationnement sera interdit sur la totalité du parking Molliet

Du 22 décembre 2023 au 23 décembre 2023.

Article N° 2: Une signalisation réglementaire posée par les services techniques de la ville.

ARTICLE N°3: La Police Municipale, La Gendarmerie Nationale, seront chargées de faire respecter les dispositions du présent arrêté dont ampliation sera transmise à :

- Gendarmerie Nationale
- La Police Municipale,
- Les Services Techniques.
- Mr GUILLET

ARBOIS, le 12 décembre 2023.

Mme La Maire

Valérie DEPIERRE

